

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1164

présenté par

M. Descoeur, M. Reiss, M. Bony, M. Cinieri, M. Cordier, M. Straumann, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Trisse, Mme Louwagie, M. Lorion, M. Le Fur, M. Brun, M. Naegelen, M. Garcia, Mme Corneloup, M. Masson, M. Leclerc, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Abad, M. Dive, M. Rolland, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Jean-Claude Bouchet, Mme de La Raudière, M. Meyer Habib, M. Perrut, M. Zumkeller, M. Lagarde, M. Cattin, Mme de Vaucouleurs, Mme Fiat, M. Boucard, Mme Genevard, M. Lejeune, M. Haury, M. Saddier, M. de Ganay, M. Thiériot, M. Breton, M. Christophe, M. Viala, M. Cherpion, M. Chassaigne, M. Morel-À-L'Huissier, M. Benoit, M. Ramos, Mme Maud Petit, Mme Dalloz et M. Sorre

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	10 000 000
Protection maladie	0	0
Recherche contre les maladies vectorielles à tiques (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, de nombreux malades atteints par la maladie de Lyme sont en errance thérapeutique et la prise en charge et le traitement de cette maladie divisent la communauté scientifique. Cette division contribue à alimenter le trouble chez les patients et nombre de praticiens, ce qui suffit à justifier le besoin d'apporter des crédits conséquents à la recherche sur cette maladie, d'autant que le nombre de cas recensés est en hausse.

En l'absence de financement du plan Maladie de Lyme, l'Inserm n'est pas en capacité de répondre à ces enjeux qui suscitent légitimement beaucoup d'attentes de la part des associations de patients. Les deux derniers projets financés au titre du plan lyme datent du printemps 2016. Depuis lors, aucun financement n'a été accordé à la recherche sur cette pathologie, il y a donc urgence à doter l'Inserm des moyens nécessaires pour mener à bien des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le cadre du plan Maladie de Lyme.

L'objet de cet amendement est de donner les moyens nécessaires à la recherche pour pouvoir apporter des réponses aux patients et aux associations qui les représentent.

C'est dans cette optique, qu'il est proposé à travers cet amendement de créer un programme spécifique « Recherche contre les maladies vectorielles à tiques » abondé à hauteur de 10 000 000 € prélevés sur l'action n° 11 « Pilotage de la politique de santé publique » du programme n° 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins. »